



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)
Inscription Commission Paritaire n° 20.165

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Amicale des Stalags II A-C-D-E
Compte chèques postaux : La Source 30.175-35

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE GROUPE NORD PAS-DE-CALAIS 6-10-74

Avant d'ouvrir la séance, je vous demanderais une minute de silence pour l'abbé François, amicaliste, il est décédé pendant les vacances et nous n'avons pu assister aux funérailles, l'abbé François s'occupait des aveugles, des déshérités, aussi était-il très cher au cœur de chacun de nous.

Merci.
Mgr Beilliard, vice-président, gravement malade, vient de perdre l'un de ses frères, il a peine à reprendre le dessus, il ne sera pas des nôtres aujourd'hui, l'office sera célébré par le chanoine A. Delesalle, ancien aumônier du I.D.
A. Lebaillly, vice-président, hospitalisé depuis plusieurs mois, ne sera pas des nôtres non plus.

Pour nos deux vice-présidents, nous formons des vœux de prompt rétablissement.

En ouvrant la séance, je souhaite la bienvenue à vous Mesdames, qui êtes l'ornement de cette salle, à vous chers amis des II.

Je désirerais vous présenter le nouveau président national des II A, C, D, E, notre ami Berger et je vous demanderais de bien vouloir l'applaudir ainsi que nos Parisiens, en particulier G. Desmarest, Migault, Manin et aussi ceux qui viennent de très loin et qui n'hésitent pas à se déplacer. J'en connais un qui vient des Charentes, je n'oublierai pas non plus la fidèle Belgique représentée par notre camarade Ancion.

L'année dernière, je vous parlais de nos légitimes revendications, nous les A.C.P.G., les parents pauvres de la Société française actuelle, car si nous entendons parler de vote à 18 ans, de pilule, de détenus, de droit commun, nous n'entendons jamais parler de nous, pourtant nous sommes 1.500.000, Pétain avait dit : « Français vous avez la mémoire courte. » C'est toujours vrai.

Aussi, nous avons l'intention d'adresser à chaque membre des Chambres une lettre leur demandant leur position. Ceci dans le cadre de l'U.N.A.C.

Comme vous le savez, il n'y a plus de ministre A.C.; et J. Mon-

net, secrétaire de l'Office départementale A.C. s'est vu dans l'obligation de donner sa démission. Nous regardons tout ceci comme des brimades en chaîne.

Malgré l'inflation galopante, la retraite allouée par le gouvernement est toujours de 50 F à 65 ans, malgré les promesses.

Vraiment le ridicule ne tue plus, même chez le peuple le plus spirituel.

Heureusement, il existe encore des gens au grand cœur qui se souviennent, tout à l'heure nous serons reçus par le sénateur-maire Jean Desmarest à la mairie, puis il présidera notre repas, ceci est un réconfort.

Je tiens à remercier notre secrétaire Paul Darloy, notre trésorier Paul Van Moo et le bureau, qui se dévouent sans compter à notre belle Amicale. Je vous demanderais de bien vouloir les applaudir.

Je voudrais également dire un mot au sujet de notre journal le « Lien ». Grâce à celui-ci j'ai pu rencontrer pendant les vacances Maurice Roger de Nantes, nous ne nous étions pas vu depuis trente-trois ans, il a été question, bien sûr, de Lamolie de Bordeaux, de Caramagnol de Paris, de Morel d'Escaudain. C'est vous dire l'importance de notre journal.

Je dirai aussi quelques mots au sujet du repas. Le repas pour lequel l'on vous demande une participation de 30 F, coûte en réalité 35 F, plus bien entendu l'orchestre, coût 480 F, l'apéritif, les cigares et cigarettes, aussi pour pallier cet excédent de dépenses, nous organisons un bar et une tombola, pour la tombola vous ne serez pas importunés à table, la vente du billet qui est de 2 F aura lieu dans un coin de la salle à la fin du repas, nos amis Marcel Dhalluin et Alcide Desmarest, aidés de quelques dames, s'occupent de la vente des billets.

A présent, je passe la parole à Paul Darloy pour le rapport moral. Je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter.

Le Président,
C. FLIPO.

RAPPORT MORAL

Il appartient au secrétaire général de l'Amicale de faire le rapport moral à l'occasion de l'assemblée générale statutaire. Je le ferai clairement, simplement, pour ne pas lasser l'auditoire et surtout pour mettre au point certains problèmes qui se posent chaque

année.

A. — Tout d'abord, nos relations avec Paris et le nouveau bureau de l'Amicale nationale des II A, C, D, E, sont excellentes. Si nous regrettons l'absence de Robert Legros pour des raisons de santé, il faut savoir que le président Berger, le vice-président Georges Desmarest, le secrétaire Manin et toute l'équipe parisienne ont su garder les bonnes traditions de l'ancien bureau. Le secrétaire national G. Desmarest, avec ponctualité, aidé par Mme Menu nous tient régulièrement au courant de toutes leurs réunions et décisions.

B. — Le bureau national a compris parfaitement que le groupe Nord II A, C, D, E, qui a ses statuts particuliers garde son indépendance totale tout en collaborant efficacement avec Paris.

C. — Notre grand regret est que

l'Amicale parisienne du II B refuse toujours de s'intégrer à l'Amicale nationale II A, C, D, E. Chez nous la question ne se pose pas puisque les anciens du II B adhèrent à notre groupe Nord. Néanmoins cette position crée des ennuis à Paris pour le règlement des cotisations et des bons de soutien, et notre trésorier Paul Van Moerbecke a parfois bien du mal à concilier les choses avec le II B de Paris.

D. — Nous regrettons aujourd'hui l'absence du chanoine Beilliard très affligé par le décès de son frère, du capitaine Bailly, celle de Jean Bassu, de Mme Sylvestre, d'Armand Lebaillly, de l'abbé Grégoire, de Robert Maxime qui pour des raisons de santé regrettent beaucoup de ne pas être parmi nous.

E. — L'année fut marquée par des peines bien lourdes, notre camarade Lucien Gennevoise ici présent et si dévoué perdit un fils tant aimé, Jean Bossu, si généreux ne se remet pas du décès d'un fils si jeune, mon ami Elie Lefebvre disparut en janvier dernier, notre ami Sieux du II B disparut si rapidement que nous sommes encore sous le coup de l'émotion. D'autres amis que je ne puis nommer, malades se sont excusés, Mme Sylvestre en clinique pour opération ne nous a pas oubliés.

F. — Les années passent hélas, avec leur cortège de deuil, mais le souvenir demeure vivace. Bien encourageantes cependant les nouvelles adhésions spontanées, nos effectifs restent stables, environ trois cents adhérents pour le Nord. Parmi eux de nombreux dévoués si généreux, Louis Vermoulen, Marcel Dhalluin, M. Thorez, Alcide Desmarest, Maréchal, et combien d'autres, jusqu'aux adjoints du maire de Lille, MM. Derieppe et Huot.

G. — L'Amicale nationale a été très large dans ses secours, en particulier pour un des nôtres dans une situation pénible, nous l'en remercions bien vivement. Bien sûr, nous invitons nos adhérents à régler d'urgence leur cotisation, 15 F, et leur carnet de bons de soutien, 10 F, car l'action sociale de l'Amicale ne peut continuer si les favorisés du sort oublient de régler cotisation et bons. A cet égard, pour aider Paris, notre trésorier Paul Van Moerbecke propose de grouper les cotisations 1975 ainsi que les bons de soutien 1975. La solution nous semble excellente et éviterai un travail supplémentaire au trésorier parisien.

H. — Nous pensons aussi que notre Amicale prendrait une plus grande expansion si dans chaque ville importante, Arras par exemple, n'est-ce pas l'ami Brisse, un des nôtres assurait la diffusion de quelques « Liens », et prospecterait ainsi sa région en vue d'adhésions nouvelles. Bien sûr, cela demande du dévouement, mais avec la foi, on obtient des résultats valables.

I. — Nous remercions aussi la presse locale qui ouvre généreusement ses colonnes à nos articles et nous aide dans notre prospection.

Je terminerai ce rapport moral en disant que notre Amicale est bien vivante, dynamique et qu'elle œuvre courageusement pour le culte du souvenir, pour l'entraide et surtout l'amitié si précieuse de nos jours.

(Suite en page 4)

Nos nouveaux adhérents

QUE NOUS SOMMES PARTICULIEREMENT HEUREUX D'ACCUEILLIR

Louis Février, 14 - Caen.
Max Poilpre, 61 - L'Aigle.
Jean Collmbet, 73 - Moutiers.
Marcel Jeanblanc, 75 - Paris.
Pierre Bouyssou, 46 - Gignac.
Louis Cabusa, 59 - La Madeleine.
André Calimon, 89 - Verlin.
Gabriel Fichet, 79 - Chef-Boutonne.
André Fermin, 61 - Magny-le-Désert.
Jacques Faure, 42 - Verrières.
Joseph Faurie, 07 - Lalouvesc.
Marcel Faget, 40 - Villeneuve-de-Marsan.
Raymond Favier, 60 - Rochy-Comde.
Albert Badi, 33 - Arcachon.
François Beaulieu, 16 - Gensac-la-Pallue.
Louis Blanchard, 36 - Les Bordes.
André Berna, 51 - Reims.
Henri Dunas, 27 - Vernon.
François Escaravage, 24 - Payzac.
Roland Eustache, 27 - Damville.
Pierre Estele, 66 - Argelès-sur-Mer.
André Eliard, 14 - Bayeux.

Clément Favary, 15 - Champs-sur-Tarentaine.
Edmond Eysseric, 05 - Rosans.
René Fassier, 88 - Girmont.
Pierre Finance, 54 - Val-et-Châtillon.
Joseph Poumaire, 59 - Faches-Thumesnil.
François Andrieux, 87 - Sereillac.
Elie Barraud, 85 - Saint-Benoît-sur-Mer.
Albert Amoureux, 09 - Saint-Félix-de-Tournefort.
Adolphe Baurance, 62 - La Courture.
Joseph Faisandier, 48 - Chambon-le-Château.
Marcel Favreau, 95 - Cormeilles-en-Parisis.
Antoine Etchegaray, 64 - Saint-Etienne-de-Baigorry.
Léon Eyrolle, 94 - La Varenne-Saint-Hilaire.
Paul Emaille, 59 - Mons-en-Barrœul.
Edmond Exertier, 73 - Chambéry.
Robert Faure, 33 - Peyssac.
Marcel Favereau, 02 - Ribemont.
Georges Faurite, 26 - Montélimar.
Georges Fermigier, 74 - Lovagny.
Jules Figoureux, 59 - Orgerus.
Auvert, 75 - Paris.
François Bouquin, 44 - Saint-Herblain.
Omer Esnard, 17 - Saintes.

L'IRCANTEC et les P. G.

Certains cadres peuvent relever du régime complémentaire de retraite tel que l'Ircantec, s'ils appartiennent au personnel non titulaire de l'Etat ou des Collectivités publiques.

Or, l'Ircantec, actuellement n'accorde pas l'anticipation de la retraite aux anciens combattants et prisonniers de guerre, même s'ils obtiennent à ce titre une pension pleine de la Sécurité Sociale.

Ils doivent, ou bien supporter un abattement sur leur retraite, ou bien attendre celle-ci jusqu'à 65 ans.

C'est là une situation singulière. Bien entendu, l'Ircantec est une institution autonome, entièrement maîtresse de ses décisions. Ce-

pendant, il est permis de s'étonner qu'une caisse gérée en partie par des représentants de l'Etat, qui est l'employeur, ne tienne pas compte des modifications apportées aux régimes de base de Sécurité Sociale, du fait des Pouvoirs publics, et cela alors que des régimes privés, comme le régime des cadres et les régimes de non-cadres, fédérés par l'A.R.R.-C.O., ont, eux, fait cet effort.

Comme les autres régimes, l'Ircantec accorde l'anticipation aux anciens déportés et internés politiques. Sans doute harmonisera-t-elle également ses dispositions à l'égard des anciens combattants et prisonniers de guerre. Il s'agit d'une évolution probable, mais aussi très souhaitable.

NOTRE GRANDE FAMILLE

DES NOUVELLES DE :

Abbé Gythiel, 59 - Quesnoy : Règle son carnet et nous écrit « c'est une bien modeste obole, en rapport avec mes petits moyens, mais c'est de grand cœur et cet envoi me permet de redire toutes mes bonnes amitiés et bonnes vacances aussi à tous ». Merci encore.

J. Mirabel, 47 - Tournon-d'Age-nais :

Nous dit, je suis toujours content de recevoir le « Lien » malheureusement le format est assez réduit. Je souhaite que notre Amicale puisse vivre et rester comme par le passé. Je salue les copains qui m'ont connu en kommando du Stalag II D.

Il n'y a aucune raison pour que l'Amicale ne tourne pas, puisque vous nous suivez avec fidélité, tu trouveras à nouveau ton « Lien » plus important. Nos amitiés.

Jean Queuilhe, Paris : Adresse son bon souvenir à tous

et particulièrement aux anciens de Wismar, ceci en réglant carnet et cotisation arrondi.

Robert Liévin, 59 - Onnaing : Bien reçu ton règlement du carnet et notons ton meilleur souvenir en particulier aux anciens de Stargard II D, et au plaisir, nous dis-tu, de nous retrouver à Paris, ce qui sera, crois-moi, partagé.

(Suite en page 4)

DEUX CHANCES

Oui, deux chances de gagner !

Car ceux de nos camarades qui ont acquis cinq carnets de bons de soutien ont droit à 1/10^e de la loterie nationale.

1975 DEJA TRENTE ANS

Retenez dès aujourd'hui la date du 9 mars 1975, assemblée générale du trentième anniversaire suivie de son repas amical et soyons nombreux à le fêter ensemble.

Pensez aux bons de soutien-vite à la poste!

Evitez - nous du travail et des frais de rappel inutiles

TIRAGE DECEMBRE

FP RES 404



L'urgence et la gravité de nos problèmes appelle des solutions immédiates

les associations d'anciens combattants et leur ministre de tutelle.

LA CONCERTATION ET LES RESULTATS DE 1972 A JUIN 1974

Pour justifier, s'il en était besoin, notre objectivité et notre honnêteté nous vous donnons la note d'information N° 38 de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants : « Relance de la concertation, rue de Bellechasse, une contribution à la clarification du « contentieux ancien combattant. »

« Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et les représentants des associations d'anciens combattants et victimes de guerre estiment que la concertation doit être poursuivie afin que soient étudiées en commun les mesures nécessaires pour perpétuer le message de civisme écrit dans le sacrifice et la souffrance par les anciens combattants de toutes les guerres et pour régler le contentieux existant quant à la défense des droits des anciens combattants et victimes de guerre.

Il sera mis à la disposition des associations les données statistiques réglementaires et financières nécessaires.

Les débats des groupes de travail à organiser feront l'objet d'un compte rendu de synthèse.

La motion ci-dessus a été adoptée à l'unanimité le 16 juillet 1974 à l'issue d'une réunion qui se tenait au secrétariat d'Etat aux anciens combattants, rue de Bellechasse et au cours de laquelle M. André Bord avait tenu à rassembler autour de la même table les représentants de l'U.F.A.C. et les représentants des associations d'anciens combattants qui ne font pas partie de cette fédération.

La présente note a pour objet d'informer le monde combattant des conditions dans lesquelles s'est engagée la plus large et la plus complète concertation qui se soit jamais déroulée entre toutes

De juillet 1972 à juin 1974, M. André Bord, saisi du catalogue des principaux points du « contentieux ancien combattant » avait abordé sa tâche en créant des groupes de travail comportant des représentants des associations d'anciens combattants et des représentants de son administration, afin de définir les meilleurs moyens de règlement des principaux problèmes dont la solution se trouvait bloquée, à savoir : la vocation des anciens d'Afrique du Nord à la qualité de combattant, le fonctionnement régulier du rapport constant, les forclusions, le droit à pension des internés.

Cette concertation a abouti aux résultats suivants :

Groupe de travail A.F.N. :

Le projet de loi André Bord, accordant la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord a été voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 28 juin 1974. Il sera soumis au Sénat lors de la session d'octobre.

Groupe de travail sur le rapport constant :

Une formule d'indexation des pensions sur les traitements de la fonction publique qui ne prête pas à malentendu a été recherchée pour l'avenir. A la proposition de modification de l'article L. 8 bis présentée par l'U.F.A.C., l'administration avait répondu par une proposition, à son sens, plus concrète et ne laissant pas de place à l'équivoque. Pour l'heure, le groupe, à l'unanimité de ses membres, a décidé de suspendre ses travaux en raison de la concer-

tation engagée par ailleurs en ce qui concerne le niveau des pensions.

Groupe de travail sur les forclusions :

Des conclusions tendant à la suppression des délais de forclusion, ont été présentées. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a pu élaborer un projet et le soumettre à la concertation interministérielle.

Groupe de travail sur le droit à pension des internés et des P.R.O. :

Les conclusions de ce groupe qui améliorent le régime de la preuve dans l'exercice du droit à pension ont été présentées en forme de projet de loi et de décret, soumis également par André Bord à l'approbation interministérielle.

Ces perspectives positives s'ajoutent, d'une part, à l'amorce du « dégel » de la retraite du combattant de 1939-1945 qui devra être mise à parité, par étapes, avec la retraite du combattant de 1914-1918, et d'autre part, au bénéfice de la retraite professionnelle anticipée avant 65 ans, dont le gouvernement vient de décider, à Lyon, de revoir le problème de son application.

Elles forment avec ces dernières mesures l'essentiel des objectifs de législation que se sont fixés M. André Bord et le gouvernement et dont le bilan le plus complet a fait l'objet de la note d'information N° 33 d'avril 1974, et qui n'est pas repris ici, afin de ne pas apparaître comme un « constat d'auto-satisfaction ».

Sans doute, par ailleurs une proposition de plan quadriennal pour le règlement du contentieux a-t-elle été faite par l'U.F.A.C. en 1973, mais si la formulation de ses objectifs était assez proche de celle énoncée par M. Bord et apparaissait comme une orientation raisonnable, il n'en était pas de même à l'examen, en ce qui concerne le mode de financement préconisé, fondamentalement inacceptable, et dont l'échelonnement ne tenait pas compte de la réalité économique nationale.

Pendant pour dégager les voies d'un règlement plus profond des problèmes du monde combattant et unir toutes les associations à cet objectif, en tenant compte des intentions manifestées par le Président de la République, une relance de la concertation a été décidée par M. André Bord et annoncée à l'U.F.A.C. et aux autres associations, lors de réunions tenues les 1^{er}, 4 et 11 juillet 1974.

LA CONCERTATION ENGAGEE DEPUIS 1974 ET SES PERSPECTIVES

Il s'agit en fait d'une nouvelle phase de l'action engagée par le secrétaire d'Etat aux anciens combattants depuis son arrivée rue de Bellechasse. Les problèmes les plus urgents ayant été examinés et ayant reçu un commencement d'exécution, il convient à présent de recenser, définir, formuler, évaluer, et classer par priorité, voire écarter pour certains d'entre eux, les problèmes en suspens.

C'est une tâche ambitieuse, en raison, tant de l'ampleur de ses objectifs ainsi définis que de la difficulté de les évaluer et de leur donner un ordre de priorité.

Mais c'est aussi une tâche raisonnable, parce qu'il ne saurait exister de plan valable si ne sont pas évaluées, comparées entre elles, et pour leur ensemble, les charges demandées à la nation. Un plan quelle qu'en soit la durée, n'a aucune signification réelle si par ailleurs sont écartés de l'examen auquel il convient de procéder certains points du contentieux, ou certains de leurs aspects parmi les moins négligeables quant à leur poids dans les charges budgétaires ou quant à leur influence dans les rapports des anciens combattants avec l'Etat.

Enfin aucun plan n'aurait de sens s'il ne tenait compte dans ses choix et dans son échelonnement des capacités économiques et financières de la nation, et si n'étaient définies des critères de priorité ou de fractionnement.

Pour répondre à toutes ces nécessités et ainsi établir un document complet et objectif, un groupe de travail dit du « contentieux » regroupant des représentants de toutes les associations s'est donc réuni le 17 juillet dernier et a décidé de se répartir en six sous-groupes qui sont les suivants :

- premier sous-groupe : situation des pensions et de la retraite du combattant ;
- deuxième sous-groupe : proportionnalité des pensions ;
- troisième sous-groupe : questions sociales ;
- quatrième sous-groupe : « toilette du Code » des pensions ;
- cinquième sous-groupe : mesures diverses ;
- sixième sous-groupe : rapports avec l'administration.

Les sous-groupes 1, 2 et 3 se sont réunis plusieurs heures d'affilée jusqu'à la fin juillet, et le premier sous-groupe, qui prépare d'ores et déjà la note faisant la synthèse de ses travaux à l'intention du groupe du contentieux,

vient à nouveau de se réunir, le 13 septembre. Les autres sous-groupes seront réunis dans les jours à venir.

Il est mis à la disposition de chaque sous-groupe tous les renseignements et éléments d'évaluation nécessaires.

Ainsi s'est organisée et se déroule une concertation dont il n'a existé que peu d'exemples dans ce domaine, le secrétaire d'Etat espérant de cet examen concret de tous les problèmes qu'il contribue à renforcer la sérénité des rapports de ses administrés avec sa propre administration et permette de régler les points essentiels du « contentieux ancien combattant ».

Afin de conserver à ces travaux les meilleures chances de se dérouler dans la plus grande objectivité, la présente note s'est bornée ici à en décrire les objectifs et l'organisation sans préjuger le sens de leur conclusion.

Nous ne pouvons absolument pas être d'accord avec cette note d'information... Une de plus.

Ces réunions ont déjà eu lieu, l'ancien ministre des Anciens Combattants étant le même que notre secrétaire d'Etat actuel... Il connaît donc parfaitement nos problèmes, étant en place depuis plusieurs années et président d'une section départementale de l'U.F.A.C., donc devant l'urgence et la gravité de nos problèmes assez de bla, bla, bla ! Nous avons reçu des promesses avant l'élection présidentielle, pendant la campagne de cette élection, nous attendons donc uniquement des actes, des solutions, des solutions immédiates pour la retraite professionnelle à 60 ans pour les anciens P.G., nous demandons simplement le respect d'une loi votée à l'unanimité par les deux Parlements, solution immédiate pour la revalorisation de la retraite du combattant, ce scandale, le mot n'est pas trop fort à assez duré ! Quant aux autres problèmes, aussi importants et urgents, des solutions doivent être apportées immédiatement étant donné là aussi leur gravité et leur urgence... La « concertation » ne sert qu'à gagner du temps, de la poudre aux yeux dont nous avons assez ! Les problèmes sont connus, les anciens combattants ont assez payé ce n'est plus leur rôle, malgré leur civisme et leur patriotisme, de supporter les mauvais effets d'une situation dont ils ne sont absolument pas responsables, cela suffit, des solutions immédiates et complètes et que notre « contentieux » insoupçonné par l'opinion publique soit réglé une fois pour toute et rapidement.

Marcel SIMONNEAU.

LE BOURGOGNE SUR VOTRE TABLE CARTE DES VINS 1974-1975

GROUPE I : Vins fins de la Côte de Nuits

Appellations	Nature	Année	Prix à la bout.
Bourgogne	rouge	1972	13 F
Gevrey-Chambertin	rouge	1972	19 F
Lavaux-Saint-Jacques	rouge	1972	35 F
Charmes-Chambertin	rouge	1972	35 F
Chambertin. Clos de Bèze	rouge	1971	62 F

Vendus par carton de 12 ou 24 bouteilles

Groupe II : Vins fins de la Côte de Nuits

Nuits-Saint-Georges. Les Meurgers	rouge	1972	23 F
Vosne - Romanée	rouge	1972	20 F
Vosne - Romanée. Les Beaux-Monts	rouge	1972	23 F
Vosne - Romanée. Les Suchots	rouge	1972	23 F
Vosne - Romanée. Malconsorts	rouge	1971	25 F
Vosne - Romanée. Malconsorts	rouge	1972	25 F
Romanée Saint-Vivant	rouge	1972	39 F
Clos Vougeot	rouge	1972	33 F

Vendus par carton de 12 ou 24 bouteilles

Groupe III : Vins fins de la Côte de Beaune

Bourgogne	blanc	1971	13 F
Meursault	blanc	1971	19 F
Meursault - Perrières	blanc	1970	23 F
Meursault - Perrières	blanc	1971	25 F
Meursault - Charmes	blanc	1971	25 F
Beaune	rouge	1970	21 F
Aloxe - Corton	rouge	1970	22 F
Pommard	rouge	1971	28 F
Beaune. Clos du Roi	rouge	1972	22 F
Corton - Renardes	rouge	1972	29 F

Vendus par carton de 12 ou 24 bouteilles

CONDITIONS DE VENTE

Les prix stipulés s'entendent à la bouteille « Bourgogne » (75 cl). Les envois sont effectués nets de tous frais (flacons, taxes et emballages perdus), uniquement en France Métropolitaine. Les marchandises voyagent aux risques du destinataire qui, en cas d'avarie, doit prendre toutes réserves vis-à-vis du transporteur. Les commandes individuelles ou collectives (ces dernières à livrer à une seule adresse) doivent porter par groupe, avec un minimum de douze bouteilles. Chaque groupe représente un viticulteur. Par ex. : douze bouteilles assorties parmi les crus du Groupe II, vingt quatre bouteilles assorties parmi les vins du Groupe III, etc...

En période normale, un délai minimum de quinze jours est nécessaire pour la livraison. Au mois de décembre, aucun délai ne peut être garanti. Tous les crus sont en quantité limitée, certains millésimes peuvent être épuisés avant le 15 mai 1975.

Il convient de respecter ces prescriptions. Le barème ci-dessus est valable jusqu'au 15 mai 1975.

Les fonds doivent être versés à la commande par chèque bancaire ou C.C.P.

Les commandes doivent être adressées à Gilbert Cornemillot, délégué U.N.A.C., 22, boulevard de la Trémouille, 21000 Dijon. Tél. : 32-31-93.

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES et FRANÇAIS le 11 NOVEMBRE ACHÉTEZ LE BLEUET de FRANCE



Emblème des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS et ASCENDANTS

LE LIEN

Publication mensuelle 68, rue de la Chaussée-d'Antin Paris (9^e)

Georges ROCHEREAU Directeur de la publication :

Abonnement : UN AN : 12 F

Imprimerie ADAM 4 bis, rue Nobel, Paris (18^e)

LOURDES 1975

Une centaine de responsables nationaux et départementaux se sont réunis à Lourdes les 13, 14 et 15 octobre de cette année afin de parfaire l'organisation du grand rassemblement - pèlerinage de l'an prochain, les 12, 13, 14 et 15 septembre 1975. C'est un gros problème et il y aura du travail sur place pour tout définir.

Les bulletins d'inscription sont disponibles à l'U.N.A.C. et dans vos Amicales pour la région parisienne et les départements qui font appel aux services de l'agence SIP, 1, rue Garancière, 75006 Paris. Demandez ce bulletin (avec un timbre pour la réponse, merci) ; lisez-le attentivement et renvoyez-le dès maintenant à l'U.N.A.C. ou à votre Amicale avec le montant demandé.

Pour les camarades qui ne savent pas à qui s'adresser en province, inscrivez-vous auprès du père de Metz, quartier Luther-King, 461001, 77190 Dammarie-les-Lys qui vous donnera l'adresse du ou des responsables dans votre département.

N'attendez surtout plus, les inscriptions risquent d'être arrêtées

rapidement.

Cartes postales. — Prix 1 F pièce plus frais d'envoi à demander également à l'U.N.A.C. ou à votre Amicale, et autant que vous en voudrez.

Elles servent à chacun de vous pour inviter personnellement tous vos anciens copains de captivité à se retrouver à Lourdes en 1975 (ces cartes ressemblent à celles que nous avions en captivité pour correspondre avec nos parents. Elles comprennent une vue d'un rassemblement de P.G. à Lourdes ; la place pour la correspondance, votre adresse et celle pour les adresses, ainsi qu'une invitation à participer à ce rassemblement-pèlerinage.) C'est simple pour toucher directement les camarades que vous voudriez revoir, et quel merveilleux moyen de propagande.

Faites tout pour que ce grand rassemblement - pèlerinage, certainement, hélas, le dernier soit ce que vous souhaitez tous : les rencontres entre anciens copains de captivité par Stalags et Oflags ! Le succès ne tient qu'à vous, faites les efforts nécessaires.

Marcel SIMONNEAU.

LYON

COMMUNIQUE

Extrait de « Amitié VII », journal des anciens P.G. des Stalags VII (Alpes - Lyonnais - Forez) :

« Au début de septembre a été inaugurée la piscine René-Seydoux à Meynes, petit pays du Gard, berceau de la famille de notre ami. J'ai eu la joie de représenter les Lyonnais à cette cérémonie faite de chaleur et de simplicité.

Nul n'est prophète en son pays, dit-on. Ce n'était pas le cas de notre grand président. Notre ami aimait les enfants, Mme Seydoux a comblé ceux de Meynes en leur offrant une piscine. Bravo Mme. »

REUNION DU COMITE NATIONAL D'ENTENTE DES ANCIENS P.G. DU 26 JUIN 1974

Participaient à la réunion :
Colombaud, A.C.C.A.P.
Deroy, A.C.C.A.P.
Ittis, A.C.C.A.P.
Beaudoin, F.N.C.P.G.
Bernheim, U.N.A.C.
Picard, U.N.E.G.
Dalin, U.N.E.G.
Etaient excusés :
Simonneau.
Talamon.

La réunion organisée par l'A.C.-C.A.P. au buffet de la gare du Nord a permis d'aborder les sujets suivants :

Retraite professionnelle

Louis Beaudoin a fait part de l'évolution du problème depuis l'ouverture de la campagne pour l'élection présidentielle.

Les deux principaux candidats, dont l'un, M. Valéry Giscard d'Estaing est devenu Président de la République, se sont engagés par écrit à donner à cette affaire une solution conforme à la loi.

Une entrevue avec M. Durafour, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale a confirmé cette intention du gouvernement qui devrait normalement se concrétiser à la fin de l'année pour devenir effective au 1^{er} janvier 1975.

D'une façon générale les organisations d'anciens prisonniers de guerre estiment que ce résultat doit être considéré comme la conséquence des protestations et manifestations, ce qui permet aux membres présents d'en commenter le déroulement, notamment de la manifestation du 8 juin à Paris qui a beaucoup surpris les habitants d'un quartier peu habitué à ce genre de manifestations d'une catégorie de citoyens particulièrement ignorés.

Les associations renouvellent leur détermination de voir aboutir cette revendication à laquelle les bénéficiaires de la loi attachent l'importance d'un critère de considération de l'Etat pour les anciens combattants.

Retraite du combattant

Les associations sont décidées à faire porter l'effort sur la re-

U.N.A.C. - NORD

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 JUIN 1974

Etaient présents :
Florimond Segard des I.
Cyrille Flipo des II.
Paul Van Moerbecke des II.
Robert Rancelot des III.
Jacques de Baralle des III.
Colonel E. Carnoy de l'Ofilag IV D.
Henri Leroy des IV.
Emile Verhelst des V.
Gérard Lemaire des VI.
Lucien Hespel des IX.
Ernest Langlois des XII.
Charles Matton des XIII.
Constant Quenelle des XIII.
Léon Lefant des XIII.

Se sont excusés :
Fernand Houpe des Aspirants.
Victor Engrand des XIII.
Abbé Clabaud des XVII et XVIII.

En l'absence de notre dévoué et compétent secrétaire, aussi du temps de vacances écoulé, le compte rendu est moins précis que d'habitude. Vous aurez à y faire vos rectifications à la séance du 7 octobre. Le signataire demande votre indulgence.

La séance est ouverte par des félicitations unanimes à Emile Verhelst qui représente pour la première fois parmi nous l'Amicale des V et X. Nous souhaitons à cette Amicale qui renaît, longue et heureuse activité et l'assurons de notre appui total.

La feuille de présence est signée et le compte rendu de la séance précédente adopté sans

observation.

Profitant de la présence d'une Amicale nouvelle, Ernest Langlois, appuyé par Cyrille Flipo demande que l'annuaire des Amicales du Nord soit mis à jour et retiré en un nombre d'exemplaires suffisant pour que chacun puisse le posséder, en distribuer éventuellement. Le document serait aussi utile pour le stand de la Foire en 1975.

observation.

Profitant de la présence d'une Amicale nouvelle, Ernest Langlois, appuyé par Cyrille Flipo demande que l'annuaire des Amicales du Nord soit mis à jour et retiré en un nombre d'exemplaires suffisant pour que chacun puisse le posséder, en distribuer éventuellement. Le document serait aussi utile pour le stand de la Foire en 1975.

Jacques de Baralle rappelle que la question a déjà été soulevée et que chaque Amicale est invitée à lui donner noms, adresses, fonction et éventuellement téléphone, pour la constitution de cette liste manifestement indispensable.

Paul Van Moerbecke a pointé les Amicales n'ayant pas encore réglé leur cotisation 1974 : ce sont les III, IV, VI, XVII et XVIII et les XX, 20 F ne ruine pas une Amicale fut-elle exangue. Il reprend le problème du compte-dépôt qui donnerait des intérêts. Il ne peut pas être ouvert au nom de la délégation Nord. Il sera donc ouvert au nom de J. de Baralle, délégué U.N.A.C., avec la signature de Paul Van Moerbecke et de Ernest Langlois.

Cyrille Flipo reprend l'idée d'une démarche auprès de M. Norbert Segard pour que, profitant de ses nouvelles responsabilités, il plaide à nouveau les justes revendications des anciens P.G., Jacques de Baralle est chargé de rédiger une lettre dans ce sens.

Le colonel Carnoy puis Paul Van Moerbecke confirment n'avoir pas payé les cartes postales reçues de Pont-à-Mousson l'année dernière. Ni même avoir reçu de facture.

sien à Hyères - Toulon.

En ce qui concerne le pèlerinage de Lourdes, la préparation se poursuit activement et fera aussi l'objet d'informations ultérieures.

Questions diverses

Au chapitre des questions diverses, les représentants des associations demandent à la F.N.C.P.G. de leur faire parvenir les comptes rendus du Comité fédéral auquel ils sont très heureux de pouvoir assister. Louis Beaudoin prend note de cette demande qui sera satisfaite.

Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 2 octobre au siège de l'U.N.E.G., 18-20, rue du Faubourg-du-Temple, Paris.

Louis BEAUDOIN,
Secrétaire Général.

SECRETARIAT D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS

CIRCULAIRE N° 609 A du 7 août 1974

Relative aux conséquences de l'abaissement de l'âge de la majorité civile en matière de pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

La loi numéro 74-631 du 5 juillet 1974 (« Journal Officiel » du 7 juillet) a abaissé à 18 ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale.

Or, de nombreux articles du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (articles L. 46, L. 48, L. 51, L. 55, L. 56, L. 57, L. 59, L. 66, L. 66 bis, L. 67, L. 175, L. 207, L. 241) font référence, soit à la majorité, soit aux enfants ou orphelins mineurs, soit enfin à l'âge de 21 ans.

La question se pose donc de savoir quelle est l'incidence de l'abaissement de l'âge de la majorité civile sur l'application de ces différents articles du code.

Il est souligné qu'aux termes de l'article 27 de la loi précitée : « Dans les matières autres que celles réglées par la présente loi, l'abaissement de l'âge de la majorité n'aura d'effet qu'à compter de la modification des dispositions législatives qui se réfèrent à cet âge. »

La loi du 5 juillet 1974 ne contenant aucune disposition relative à la matière des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, il en résulte que l'abaissement de l'âge de la majorité est sans effet dans ce domaine.

A. BORD.

Ernest Langlois proteste : elle devait être dans le paquet. Mais qui a ouvert le paquet le premier ? La question n'a pas été élucidée.

Charles Matton propose pour terminer cette affaire d'envoyer une lettre circonstanciée avec une demande de 300 nouvelles cartes avec promesse de payer le tout par retour.

Robert Rancelot nous signale que Georges Cornemillot (des III), 22, boulevard de la Trémouille, 21000 Dijon peut renseigner tout groupement qui envisage un voyage en Allemagne de l'Est. Sa documentation est importante, précise et mise à jour.

Il nous avait été demandé si les pompiers de Paris mobilisés sur place, pouvaient revendiquer un titre militaire. La réponse est négative.

Charles Matton souhaite reconsulter le livre d'Or. Il le lui est remis aussitôt.

Ernest Langlois annonce qu'il a remercié la Société Ricard et qu'il a reçu la facture de la Foire de Lille pour le banquet établie au barème plein. Cette information soulève des appréciations bruyantes, chacun contestant à sa manière et voulant prouver le mécontentement des participants



au banquet. La haute sonorité de la voix d'Ernest Langlois, couvrant le tout, permet finalement de conclure par l'envoi d'une lettre à M. Bouchery et la demande d'un rendez-vous contradictoire où nous nous rendrons en délégation.

Paul Darloy, absent, sera le responsable de la rédaction de la missive, en collaboration avec d'autres volontaires, s'il le désire.

La séance est levée à 20 h 25 par des vœux de bonnes vacances et cette perspective rend le sourire à tous les présents.

Prochaine réunion le lundi 7 octobre à 18 h 45 au « Coq d'Or ». Une convocation sera envoyée pour réactiver les mémoires.

Le secrétaire auxiliaire,

J. DE BARALLE.

Liste des Délégués départementaux de l'U.N.A.C.

- 03 ALLIER. — Georges HUGIN, Briailles, St-Pourcain-sur-Sioule.
 - 06 ALPES-MARITIMES. — Roger MONTEUX, St. III, 6, rue Clément-Roassal, Nice.
 - 07 ARDECHE. — Abbé CHAPUS, St. VII, curé de Vogué, Aubenas.
 - 09 ARIEGE. — Louis SERRUS, St. XII, 1, avenue Maréchal-Leclerc, Lavelanet.
 - 12 AVEYRON. — Félix GANDROT, Professeur, St. XVII B, 22, boulevard François-Fabré, Rodez.
 - 13 BOUCHES-DU-RHONE. — André MORINO, St. III, 45, boulevard Iellène, Marseille.
 - 14 CALVADOS. — Marcel VERNHES, La Croix des Vents, 14220 - Thury-Harcourt.
 - 16 CHARENTE. — Roger CROUZIT, St. XII, 23 bis rue Montmoreau, Angoulême.
 - 20 CORSE. — Pierre MARTELLI, St. V B, quartier Biaggini, Bastia.
 - 21 COTE-D'OR. — Gilbert CORNEMILLOT, St. III, 22, boulevard Trémouille, Dijon.
 - 23 CREUSE. — Robert LELONG, St. VI, métreur, rue de Nogé, La Souterraine.
 - 26 DROME. — Voir Ardèche.
 - 27 EURE. — F. BOURNISSEN, St. XVII B, 2, rue St-Nicolas, Evreux.
 - 32 GERS. — Adrian PERES, St. IV C, rue Charron, Condom.
 - 33 GIRONDE. — A. GALLINA, St. III, 16, rue Elvina-Sivan, Bordeaux.
 - 34 HERAULT. — Georges NICOLAS, St. III, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.
 - 37 INDRE-ET-LOIRE. — Pierre CHAGUE, St. III, 1, impasse Marceau, St-Pierre-des-Corps. Téléphone : 05-40-57.
 - 40 LANDES. — Jean COLLEE (XVII B), villa Bois-Fleuri, Labenne-Océan. Téléphone : 31-42-06.
 - 44 LOIRE-ATLANTIQUE. — Charles BOISSIERE (Stalag IV C), 4, Allée Brancas, Nantes.
 - 45 LOIRET. — Jean MINON (Stalag III), Le Vivier, rue d'Albon, 45640 Sandillon.
 - 46 LOT. — Abbé Jean MEYENEN St. VI, curé de Biars-Gagnac.
 - 49 MAINE-ET-LOIRE. — Henri STORCK, St. V B, X A, B, C, D, 123, avenue du Général-Patton, Angers.
 - 52 HAUTE-MARNE. — C. RICHARD, St. VII, Thivet.
 - 57 MOSELLE. — Charles SCHWOB, St. VI, 31, avenue Foch, Metz.
 - 59 NORD. — Jacques de BARALLE, St. III, 20, avenue des Acacias, Marcq-en-Barœul.
 - 65 HAUTES-PYRENEES. — Jean LASSALLE (Stalag III), 37, rue Alsace-Lorraine, 65000 Tarbes.
 - 66 PYRENEES-ORIENTALES. — Jean DOMINGO (Stalag IV C), 28, rue Dagobert, 66000 Perpignan.
 - 67 RHIN (BAS). — Jean MONITOR, St. III, 6, rue de Singrist, Strasbourg - Montagne-Verte.
 - 69 RHONE. — L. PAGAY, St. VII, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).
 - 70 SAONE (HAUTE). — Maurice MOLLE, St. XVII A, Grande-Rue, Mailley.
 - 72 SARTHE. — P. JOUIN, St. III, 24, rue Mazagran, Le Mans.
 - 73 (Voir 74.)
 - 74 SAVOIE, HAUTE-SAVOIE. — Père Marc DANNENMULLER, 27, fbg des Balmettes, 74007 Annecy.
 - 76 SEINE-MARITIME. — Charles LIOT, St. II B, 2, rue Gloria, Bois-Guillaume.
 - 78 LES YVELINES. — Paul GODARD, St. III, 36, rue de la Paroisse, Versailles.
 - 79 DEUX-SEVRES. — Marius GUILLEMOTEAU, St. III, 20, allée des Rosiers, Niort.
 - 82 TARN-ET-GARONNE. — Lucien FRIBOULET, Quatre-Vents, Saint-Maurice-Lafranaise.
 - 83 VAR. — Clément GALLART, St. I A/1 B, rue Aubenas, Fréjus.
 - 84 VAUCLUSE. — A. COURVILLE, St. III, villa Mirador, Crillon-le-Brave, 84410 Bédoin, tél. : 65-61-38.
 - 85 VENDEE. — Clément GUINEAudeau, St. I A/1 B, 29, rue Maréchal-Ney, La Roche-sur-Yon.
 - 86 VIENNE. — Abbé Pierre MOREAU, St. II B, curé de La Roche-Posay.
 - 88 VOSGES. — Georges BERTRAND, St. IV B/G, 7, quai Colonel-Renard, Epinal.
 - 89 YONNE. — Henri GENEST, St. I A/1 B, 9, place du Marché-au-Blé, Noyers-sur-Serein.
 - 91 ESSONNE. — P. BERTAT, 24, rue de Paris, Longpont-sur-Orge par Monthléry.
 - 92 HAUTS-DE-SEINE. — Georges HORY.
 - 93 SEINE-SAINT-DENIS. — Robert MARTER.
 - 94 VAL-DE-MARNE. — Joseph LANGEVIN.
 - 95 VAL-D'OISE. — Abel LEFRANÇOIS, St. XII, 30, avenue de Rouen, 27200 Vernon.
- Pour les trois délégués des départements 92, 93, 94, correspondance à adresser, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris (U.N.A.C.).
- Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.

(Suite de la page 1)

Maurice Blanchet, 59 - Preux-au-Bois :

Un grand merci pour ce règlement très substantiel pour nos œuvres. C'est bien volontiers que nous transmettons ton meilleur souvenir aux copains du Stalag II D du kommando de Kolberg. Au plaisir de te revoir peut-être à une prochaine réunion dans le Nord.

André Coutel, 59 - Valenciennes : Bien reçu ton règlement arrondi, merci. Notre ami adresse son meilleur souvenir aux anciens du IIE et de Parchim. A bientôt dans le Nord.

Henry Thibault, 60 - Maignelay : Mes amitiés au président. Je me souviens de l'équipe *Berger, Dieuregard, Jouanneau*, bien sympathique. Mon bon souvenir aux anciens du IIC.

Pourquoi ne viens-tu pas à une assemblée générale ou à l'un de nos déplacements en province.

Amitiés de *Berger* qui est heureux de te retrouver.

Robert Plateaux, Vincennes : Ma cotisation 1974 et règlement bons de soutien, arrondi. Mes amitiés à tous et particulièrement aux anciens « poissonniers » de Wismar. Ils se souviendront bien de toi. Amitiés.

Devrièsère, 93 - Aubervilliers : Amitiés à tous et bonnes vacances. Pour toi aussi, en attendant le plaisir de te voir à l'une de nos réunions ou de nos repas.

A. Gabilly, 79 - Thouars : Avec mes amitiés à tous les copains (encore en vie), du Stalag IID.

Nous pensons qu'ils sont encore très nombreux et qu'ils te retourneront leurs amitiés.

Merci pour eux de penser au règlement du carnet de bons de soutien, mais n'oublie pas d'y joindre le montant de ta cotisation 1974, le journal coûte, hélas, cher et cette cotisation est indispensable. Merci.

Louis Blanc, 69 - Bron : Règlement carnet et don pour les œuvres sociales. Amitiés à tous.

Nos remerciements. **Bernard Schlienger**, 76 - Le Havre : Règlement arrondi, merci. Avec ses amitiés et ses vœux de bonne santé à tous. Comme c'est gentil d'y penser. Trop des nôtres sont en effet malades et sont heureux qu'on ne les oublie pas.

Gratien Uran, 69 - Saint-Fons : Veuillez m'envoyer un deuxième carnet que je vous règle d'avance. Amicalement.

Merci pour eux. **Edouard Vanneste**, 59 - Roubaix : Envoyez-moi un second carnet et mes amitiés.

Nous nous sommes empressés de te le faire parvenir. **Georges Durand**, 78 - Meulan : Avec mes cordiaux sentiments et encouragements pour soulager nos camarades éprouvés physiquement et moralement. Amitiés. Ils seront heureux de ta gentillesse envers eux. A quand le plaisir de te voir à l'une de nos réunions à Paris, cela nous ferait tellement plaisir.

Notre grande famille

DE :

Abbé André Delesalle, 59 - La Madeleine : De tout cœur avec tous mes camarades surtout ceux de Stalag IID. A bientôt le plaisir de te revoir.

Albert Fourreau, 49 - Vernantes : Amicalement aux copains *P. Bonnier* et *Desmarest* et aussi à *Robert Dessier* et *Henry*, etc.

Laurent Horlaville, 76 - Fauville-en-Caux :

Merci de ton règlement largement arrondi pour nos œuvres. Notre ami adresse un bonjour à tous les anciens prisonniers du Stalag IIE en particulier à ceux de Rhéna et de Grevesmulhen.

Elie Bénichou, 94 - Ivry-sur-Seine : Sincères amitiés à tous les anciens du IIE.

Pierre Jacquot, 88 - Miremont : Amical bonjour aux anciens du Stalag IIE.

Jean Trevetten, 56 - Plouray : Joint 10 F de plus pour les camarades handicapés comme lui, étant donné que notre camarade se trouve actuellement en traitement, annonçant que si une amélioration ne se présentait pas, il devrait être opéré. Il adresse ses bonnes amitiés à tous les anciens prisonniers ainsi qu'à tous les membres du bureau qui se dévouent, nous dit-il pour eux.

Bonne chance et pensons que tu te remettras sans opération. Donnons-nous des nouvelles.

Robert Poussin, Paris : Amitiés aux anciens du Stalag IIE.

Raymond Bonichon, 58 - Saint-Pierre-le-Moutier : Amical souvenir à tous en particulier au Dr *Elie Japhet*, fondateur du Slade Bridge Club.

Maurice Hette, 45 - Orléans : Amitiés à tous ceux du IIE. **J.-M. Jandard**, 71 - Saint-Vallier : Bien le bonjour à tous les camarades.

Barbe, 60 - Nogent-sur-Oise : Amical souvenir à tous.

René Alla, 48 - Marvejols : Isolé, j'admire votre courage, et vous en félicite. La solidarité n'est pas un vain mot, cordialement.

Merci de tes encouragements. **Raymond Germond**, 41 - Droue : Bonjour aux camarades du kommando C. 409, Uteck. Amitiés.

Nesi Nino, Suisse : Merci du règlement largement arrondi de notre ami. Il adresse à tous ses amitiés et nous remercie pour notre dévouement... qui n'est qu'une chose fort naturelle. Il adresse son bonjour également plus spécialement à *Michaud, Marin...*

Aimé Albert, 81 - Labruguière : Avec ses amitiés et camaraderie A.C.P.G.

Benoit Poutignat, 63 - Sauxillanges : Meilleurs souvenirs aux camarades de la Reichbahn, kommando D. 758 à Gnersdorf.

Raymond Rose, 59 - Hem : Je suis heureux de vous apporter mon soutien pour nos frères dont l'handicap est certain. Salut fraternel aussi à mes amis de captivité de Rostoch, kommando B. 372 II A.

Merci à toi de penser aux autres.

Charles Nicot, prêtre, 71 - Anzy-le-Duc :

En réglant nous demandons de rappeler le décès de *Louis Pallot* (abbé) membre de l'Amicale. Ce dernier est décédé à Paray-le-Monial à l'âge de 59 ans, d'une maladie qui ne pardonne pas, après des mois de souffrances supportées avec un courage exemplaire.

Olivier Chadenas, 45 - Fleury-les-Aubrais : Donne le bonjour à tous les anciens du Stalag IIE, kommando E. 868 Rechbann (Schwerin).

Charles Merlin, 78 - Versailles : Nous dit, très bonne initiative pour les bons de soutien. J'en prends cinq carnets. Bonne santé à l'Amicale, ses dirigeants, ses organisateurs et ses membres, et plein succès pour la vente des bons de soutien. Nos amitiés.

Gustave Massaloux, 87 - Aix-sur-Vienne : Prend un deuxième carnet et adresse sa sympathie à tous.

R. Guillaume, 52 - Bourbonne-les-Bains : Amitiés à tous les camarades P.G.

Pierre Caminade, 13 - Arles :

GROUPE NORD

RAPPORT MORAL

(Suite de la page 1)

Je ne manquerai pas de faire connaître à tous nos adhérents la profonde entente, la grande amitié, le grand dévouement des dix membres de notre bureau. Aucune décision n'est prise sans une discussion ou enquête sérieuse. Je crois fermement que notre équipe d'amis, si soude, si fraternelle, fournit un gros travail de prospection qui amène dans nos rangs de nombreux camarades.

A cet égard, notre bureau demande à l'assemblée de désigner quelques nouveaux membres qui s'intégreront à notre équipe. Mon ami le président *Cyrille Flipo* m'a donné la mission de susciter dès maintenant des candidatures.

Merci à vous, Mesdames, à vous mes camarades de m'avoir écouté sérieusement et avec sympathie.

J'ajoute qu'au cours de la journée, je me tiens à la disposition des camarades qui n'ont pas réglé leur cotisation 1974, ainsi que ceux qui désire adhérer. La carte et le timbre leur seront remis par mes soins.

P. DARLOY.

DECES

Notre grand ami *Mgr Beilliard*, d'Amettes (62) a eu la grande peine de perdre son frère *André* avec qui il vivait. Nous adressons nos condoléances émuës et notre vive sympathie à *Mgr Beilliard*.

AVIS AUX GARS DU NORD

Nouvelle adresse de *Paul Darloy*, secrétaire général du groupe Nord, 8, boulevard A.-Gayet, 59370 Mons-en-Barœul.

Ecrire à cette adresse à partir du 19 septembre.

DES NOUVELLES DE :

Cyrille Flipo, président du groupe Nord, en vacances à La Baule a eu l'immense joie de rencontrer *Maurice Roger*, de Nantes, ancien du IID. Il y avait 33 ans que ces deux amis ne s'étaient revus. *Cyrille* avait grossi de trente kilos. *Roger* toujours la même stature. Inutile de dire que de nombreux souvenirs furent évoqués. Des noms surgirent : *Gabriel Caramagnol* de Paris, *Léon Morel* d'Escandain (59), *Michel Bienvenu* (Mayenne). A fait, pourquoi ce dernier ne fait-il pas partie de l'Amicale ? Journée mémorable qui se termina par la promesse de se revoir très bientôt.

Merci de ta bonne lettre, cher ami *Régner, d'Auchel* (62). Domage que tu ne puisses assister à la journée du 6 octobre à Ville-neuve - d'Ascq. Tu m'apprends qu'une paralysie t'immobilise. C'est avec grand regret et avec nos souhaits de meilleure santé que nous t'adressons nos fidèles amitiés.

P. DARLOY.

Nos vifs remerciements pour ton beau don qui nous permettra, ainsi que tu nous le dis, de soulager quelques misères. Notre ami souhaite à toute la nouvelle équipe un moral « de fer » pour continuer de mener à bien cette magnifique œuvre dont *Desmarest* et *Legros* ont été l'âme. Amitiés à tous et fraternellement.

Le courage ne manque pas et les bonnes volontés non plus pour continuer à tenir « le flambeau » de l'Amicale et notre plaisir est grand d'y rencontrer de braves cœurs comme toi. Mille merci.

Gaston Becquart, 45 - Meung-sur-Loire : Bonjour à tous les camarades du Stalag IIE.

Marcel Foucault, 93 - Montreuil : Sois sans inquiétude, nous transmettons au service intéressé ta demande de carte d'ancien combattant et te remercions encore de ton virement postal très arrondi pour nos œuvres. Avec plaisir nous transmettons tes vives amitiés aux anciens du Stalag IID.

Au plaisir de te voir peut-être, à la rentrée, à l'une de nos réunions mensuelles et au repas. Amitiés.

Jules Boone, 59 - Morbecque : Amitiés à tous les anciens. Pour toi, les nôtres.

Edmond Trotignon, 36 - Châteauroux : Les amitiés d'un vieil... Arsenalien... Bon courage ! La meilleure santé pour tous.

Merci encore de ton règlement et de tes encouragements. A bientôt peut-être à Paris.

Philibert Dubois, 51 - Epernay : Nous écrit, nous avons toujours reçu ce carnet avec plaisir et c'est de grand cœur que nous envoyons l'argent pour ce carnet, avec toutes nos amitiés pour tous les amis et courage au bureau qui se dévoue avec cœur.

A l'occasion soit donc aimable aussi de régler le montant de ta cotisation, cela nous évitera un rappel. Merci et nos amitiés pour tes encouragements.

Michel Martinetti, Saint-Ouen : Merci de ton règlement très arrondi, et de ton bon souvenir que nous te retournons en attendant le vif plaisir de te voir un deuxième vendredi du mois.

Albert Mabire, 52 - Châteauvillain :

En règlement du carnet de bons de soutien reçu. De loin, amicalement bonjour à tous les membres du bureau.

Roger Jean, 17 - Arvert : Pour les bons de soutien en remerciant beaucoup de ne pouvoir faire davantage. Avec mes amitiés à tous.

C'est nous qui te remercions de ta fidélité.

Fernand Troutert, 25 - Dompierre-les-Tilleuls : Avec toutes mes amitiés à mes amis du II A, C, D, E.

Les nôtres en retour. **Lucien Hiroux**, 59 - Pont-sur-Sambre :

En vous remerciant de tout le mouvement que vous portez à notre Amicale, vous adresse mes sincères amitiés.

Charles Tordella, Montrouge. *Edmond Dagois*, Eguzon. *Houssu*, Maintenon. *Jean Chevalier*, Le Ternat. *Louis Casula*, La Madeleine. *Louis Benoît*, Massy. *Robert Lefeu*, Paris. *Louis Dol*, Marseille. *Elie Deloiroux*, Montargis. *Jean Chevalier*, Diou. *Max Poilpre*, L'Aigle. *Mas*, Mèze. *Amède Lecomete*, Nogent-le-Rotrou.

Marcel Vitry, Le Bugue. *Louis Guyon*, Ornans. *Albert Rocheil*, Marseille. *R. Gaubert*, Paris. *Pierre Costeroste*, Paris. *Lucien Larue*, Paris. *Félix Simonnot*, Paris. *Ardouin*, Paray-Vieille-Poste. *Célestin Lavabre*, Rodez. *Jean Villepreux*, Jouet-sur-l'Aube. *Paul Bonnier*, 75012 Paris. *Pierre de Brosse*, Lyon. *Gerbaud*, Eclaron. *G. Lanet*, Mourenx. *Jean Guérin*, Moisson. *Robert Henry*, Guignicourt. *André Liberon*, 75018 Paris. *René Leplatier*, Bordeaux. *A. Dufour*, Guéret. *Louis Martinet*, Orval. *Léon Berges*, Vingrau. *Louis Houot*, Gérardmer. *Louis Geintre*, Divonne-les-Bains. *Georges Gacquerre*, Fampoux. *André Masson*, Boissy-Saint-Léger.

Ernest Postel, Asnières-sur-Oise. *Gilbert Masson*, Pontoise. *Jean Chapat*, L'Hay-les-Roses. *Paul Martinaggi*, Saint-Estève. *Maurice Denis*, Thiligny. *René Quillet*, Le Mans. *Roger Bourotte*, Beaulieu - Mandre. *Van Overschelde*, Lille. *Jean Legras*, Epernay. *Jules Fabre*, Colomiers. *Paul Verpeau*, L'Etang-Vergy. *Irène Bonnate*, Villefranche-d'Albigeois. *Louis Aloujes*, Collioure. *Jules Cotter*, Villeurbanne. *René Boulard*, Fontenay-le-Comte. *René Merlin*, Sisteron. *Joseph Rosnet*, Saint-Germain-Lembron. *Camille Crépieux*, Mercatel. *M. Cugnet*, Aix-les-Bains. *Marius Cuchet*, Les Echelles. *Jean Devienne*, Baisieux. *Honoré Gausjean*, Cornimont. *Menet*, Rosny-sous-Bois. *Raymond Pauchet*, Boulogne-sur-Mer.

Charles Régner, Auchel. *Raymond Magniez*, Maresquel. *A. Verschaeve*, Roubaix. *Henri DeFrance*, Douai. *André Charles*, Sainte-Menehould. *Robert Devaux*, Châlons-sur-Marne. *Fernand Bricout*, Caudry. *Jean Bossu*, Roubaix. *Louis Février*, Caen. *Elie Ponchel*, Montaux. *Armand Boisard*, Saint-Brieuc. *Emilien Gauthier*, Le Mans. *Roger Laurent*, Paris. *Paul Sauvegrain*, Ville-Montereau. *Marcel Agoulin*, Saint-Rémy-sur-Avre. *J.-M. Asiaux*, Le Rouget. *Alfred Boirot*, Villefrance-d'Ally. *Albert Dubouloz*, Cliens. *Servière*, Dijon.

A découper suivant le pointillé

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné, déclare vouloir adhérer à l'Amicale nationale des anciens prisonniers de guerre des Stalags II ACDE après avoir pris connaissance des statuts.

Nom :
 Prénoms :
 Adresse :
 Date de naissance :
 Immatriculé au Stalag sous le N°
 Kommando
 Fait à, le
 Signature :

Ecrivez en caractères d'imprimerie et retournez sous enveloppe ce bulletin à l'Amicale nationale II ACDE, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. N'oubliez pas de nous adresser le montant de votre adhésion, dont le minimum est fixé à 15 F, par mandat ou versement à notre Compte Chèque Postal La Source 30.175-35.

REGROUPONS-NOUS !

Nous demandons à nos adhérents de vouloir bien nous secourir dans nos efforts de regroupement.

Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues !

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro du « Lien » à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas désuni.

Nous comptons sur vous, et d'avance, merci.

NOMS	PRENOMS	ADRESSES

De la part de